

12 JAN. 2006

2 BOSSES 03B 18h07

N DE DEPOT 7321

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 €
Siège social : 23 rue du Cherche-Midi
75006 PARIS
RCS PARIS B 450 853 429

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le 31 octobre à 10 heures, Monsieur Christian BOUVERON, actionnaire unique de la société 2 BOSSES, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est 23 rue du Cherche-Midi à PARIS (75006), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 450 853 429,

Connaissance prise du bilan de la société établi à la date du 31 décembre 2004 et précédemment approuvé par lui fait apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social,

Prend les décisions suivantes en vertu de l'article L.225-248 du Code de commerce suite à la perte de plus de la moitié du capital social :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir constaté que le bilan de la société établi à la date du 31 décembre 2004 et précédemment approuvé par lui fait apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Christian BOUVERON

